

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	L'an deux mil vingt-trois, Le six juin,
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12 Pouvoirs : 1	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume VILLIBORD, Maire.
Pour 12 Contre / Abstention /	Etaient présents : Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoit RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.
Date de convocation : 30/05/2023 Date d'affichage : 12/06/2023	Absents-Excusés : Madame Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN), Monsieur Bernard PRAIZELIN
	Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2023/06/029 : Approbation du règlement de fonctionnement de la micro-crèche saison estivale 2023

Monsieur le Maire soumet, comme chaque année, à l'approbation du conseil municipal le projet de règlement de fonctionnement 2023 de la micro-crèche de la structure « Le Chat Botté ».

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de monsieur le Maire,
- **APPROUVE** les termes du règlement de fonctionnement 2023 de la micro-crèche de la structure « Le Chat Botté »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document et tous ceux afférents à la présente et nécessaires au bon fonctionnement de la structure.

AINSI FAIT ET DELIBERE AU JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le maire,
Guillaume VILLIBORD

